

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 286 Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Fil de Soie, la réalisation de leurs actions dans le cadre de la politique de la ville dans le quartier Portes de Vanves du 14e arrondissement et dans le quartier Les Portes du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Le Fil de Soie, 55 rue des Grands Champs (20e), dont 3.000 euros pour le projet Sensibilisation aux arts du cirque dans le 14e et 2.500 euros pour le projet Sensibilisation aux arts du cirque dans le 20e. 15306 ; 2018-05672 ; 2018-04949 ;

Article 2 : Cette dépense de 5.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO